



SALAH HAMOURI EN BREF.

- 37 ans
- Né et réside à Jérusalem
- Palestinien de Jérusalem
- Citoyen français
- Avocat, défenseur des droits hu
- Marié, 2 enfants

Citoyen d'honneur de la ville de Gennevilliers depuis 2009

Premier emprisonnement en 2005, suite auquel s'est succédée une série d'arrestations, de détentions administratives.







Salah Hamouri est ciblé comme activiste et militant pour les droits de l'homme.

En tant qu'avocat, il défend les prisonniers politiques palestiniens et travaille dans l'association Adameer, aujourd'hui interdite par les Israéliens.

07.03.2022

ALERTE:

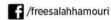
SALAH HAMOURI ARRÊTÉ

Ce lundi 7 mars, à l'aube, Salah Hamouri a été arrêté par les forces d'occupation qui ont fait irruption à son domicile.

Interpellez le Président de la République! Assez de l'acharnement envers notre compatriote, Liberté pour Salah Hamouri!



Libertepoursalah@gmail.com







SALAH HAMOURI EN DÉTENTION **ADMINISTRATIVE**

Salah Hamouri vient d'être mis en détention administrative - sans charge ni jugement pour une durée de 4 mois.

Cette détention peut être renouvelée à l'infini sans la moindre charge. Sur simple décision politique.

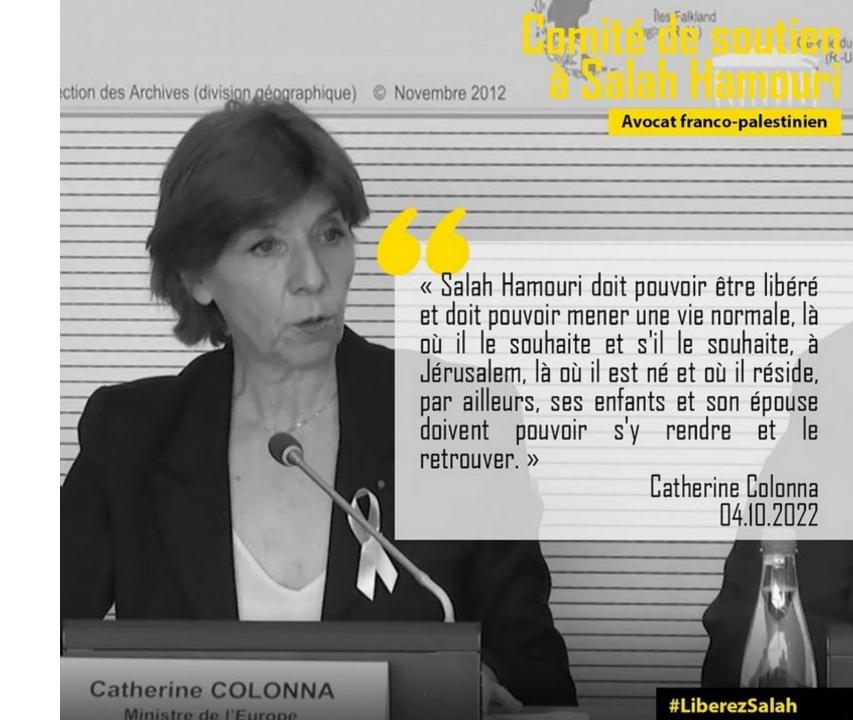
M. Macron votre responsabilité est directement en cause : que faites-vous pour ce citoyen français persécuté et arbitrairement détenu?



La détention administrative est une procédure illégale: elle peut être renouvelée pour 3 mois, 6 mois, sans charge, ni jugement.

La plupart des **Palestiniens sont** arrêtés sous cette procédure dénoncée par l'ONU et le droit international.

Avec 33 autres élus, le maire de **Gennevilliers** a interpelé le **Président Emmanuel Macron** et la diplomatie française pour agir. Les services diplomatiques suivent le dossier depuis des mois.



Toute la communauté internationale dénonce cet acharnement à l'encontre de Salah Hamouri depuis 20 ans:

- Six arrestations et emprisonnements
- Expulsion de sa femme et interdiction d'entrée sur le territoire palestinien et israélien
- Retrait de son permis de résidence à Jérusalem
- Décision d'expulsion vers la France

19.10.2022

20 ANNÉES DE HARCÈLEMENT DE SALAH HAMOURI RECONNUS PAR L'ONU

Dans son récent rapport, la Rapporteuse spéciale sur la situation des droits de l'homme dans les territoires palestiniens occupés depuis 1967, Francesca Albanese, soulève un certain nombre de graves préoccupations relatives aux droits humains. Concernant Salah Hamouri, elle écrit :

« La perpétration d'attaques contre des défenseurs et défenseuses des droits humains et des humanitaires est bien trop fréquente dans le territoire palestinien occupé. Salah Hamouri, un avocat franco-palestinien de Jérusalem, est par exemple soumis à des actes de harcèlement et fait l'objet d'arrestations et de détentions arbitraires depuis l'âge de 16 ans. Placé en détention sans chef d'inculpation ni procès le 7 mars 2022, au motif d'allégations de terrorisme, Hamouri risque de perdre son droit de résidence à Jérusalem pour manquement à l'allégeance envers Israël. Ce scénario créerait un dangereux précédent, car ce serait la première fois qu'un Jérusalémite se verrait privé de sa résidence sur la base de preuves confidentielles ayant trait à la protection de la sécurité nationale.»



Une soixantaine de messages de soutien de Gennevilliers a été adressée à Salah Hamouri dans sa prison d'Ofer, à l'occasion de son anniversaire en avril 2022.

ACTION

ÉCRIVONS À SALAH HAMOURI, EN PRISON, POUR SON ANNIVERSAIRE

Le 25 avril, Salah Hamouri fêtera ses 37 ans en prison, témoignons notre solidarité en lui écrivant!

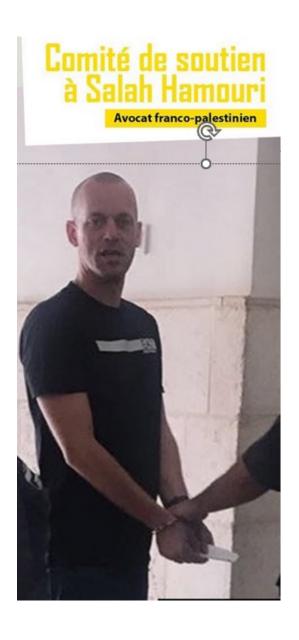
ADRESSE:

Salah Hamouri Ofer prison PO Box 3007 Givat Ze'ev Israël

- · Depuis la France, affranchir à 1,65 €
- · Ne pas mettre son adresse au verso de l'enveloppe

#LiberezSalah





Le 30 novembre 2022: le ministère de la Justice valide l'expulsion de Salah Hamouri vers la France, avant une audience prévue le 4 décembre. Le 30 novembre 2022: le ministère de la Justice valide l'expulsion de Salah Hamouri vers la France, avant une audience prévue le 4 décembre.

L'audience est reportée: Salah refuse de s'exprimer en l'absence de son avocate.

Le 6 décembre, les juges israéliens renvoie son jugement au 1^{er} janvier 2023.



Salah Hamouri peut être expulsé à tout moment.

La mobilisation continue pour faire valoir le droit et la justice, pour que la France refuse cette décision inacceptable.